

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Installation, dans un bâtiment existant, d'une ligne de fabrication de films plastiques multicouches à partir de granulés de résines thermoplastiques

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SEALED AIR S.A.S.

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : FREUND Philippe, Président

RCS / SIRET : 562 012 427 000 599 Forme juridique : S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie 1. Installations classées pour la protection de l'environnement - Installations non mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement.	2661-1 - Capacité de 10.6 t/j Seuil D = 1 t/j, seuil E = 10 t/j, seuil A = 70 t/j AP du 10 novembre 1994 : 203.3 t/j; dernier APC : 210 t/j
Sous rubrique a) Autres ICPE soumises à autorisation	1185-2.a - Quantité de 50.2 kg Seuil DC = 300 kg AP du 10 novembre 1994 : non applicable; dernier APC : 2350 kg

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation, dans un bâtiment existant, d'une ligne de fabrication, par coextrusion, de films plastiques multicouches, à partir de granulés de résines thermoplastiques.

Le site comporte actuellement 18 lignes d'extrusion multicouches.

La future ligne, comme la plus récente (ligne L12, installée en 2008), aura une hauteur d'une vingtaine de mètres, ce qui est nettement plus important que les lignes plus anciennes; cette hauteur est indispensable pour le procédé retenu.

Le bâtiment existant ne sera pas modifié : il a fait l'objet, en 2008, d'une réhausse de toiture pour accueillir la ligne L12; la surface de cette réhausse avait été définie de façon à pouvoir accueillir une deuxième ligne de hauteur similaire.

4.2 Objectifs du projet

- La production de l'usine « Films », après avoir longtemps été dominée par les films de présentation non alimentaires, concerne aujourd'hui majoritairement les films d'emballage alimentaire.
- Pour assurer la pérennité de l'activité du site d'Epemon face à ces évolutions, il est indispensable d'adapter les équipements de production.
- Les lignes d'extrusion les plus anciennes, localisées dans l'atelier « Films haut », historiquement dédiées aux films de présentation, ne peuvent pas toujours être modifiées pour les films de conditionnement alimentaires, plus complexes.
- Avec la ligne 12, exploitée en production depuis 2010, Sealed Air s'est tourné vers une technologie différente, permettant de produire une nouvelle génération de films très minces, à base polyamide, utilisés pour l'opercule de barquettes de produits frais.
- Face à une croissance importante des marchés de ces nouveaux produits, la ligne 12 est proche de la saturation. Il est nécessaire d'augmenter la capacité du site sur ces nouveaux procédés / produits.

4.3 Décrivez sommairement le projet.

4.3.1 dans sa phase travaux

- Aménagement de l'intérieur d'un bâtiment existant pour accueillir la nouvelle ligne : suppression de racks de stockage, terrassements et réfection de sols.
- Livraison par camions des éléments de la ligne à partir de septembre 2020, montage, raccordement aux énergies.
- Démarrage avec le support des groupes Process, Bureau d'Etudes et Maintenance, à partir de janvier 2021.
- Mise en exploitation pour production à partir de mars 2021.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- A terme, la ligne d'extrusion pourra être exploitée en continu, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine.
- En mode stabilisé, la quantité maximale de matière consommée sera de l'ordre de 11.6 tonnes par jour.
- L'exploitation de la ligne nécessitera :
 - air comprimé,
 - eau de ville, adoucie,
 - eau refroidie,
 - groupes froid.
- En revanche, elle ne sera pas reliée au réseau de refroidissement eau industrielle et n'utilisera pas de vapeur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) : modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface intérieure occupée par la ligne (dans un bâtiment existant ; surface occupée historiquement par des stockages)	12 m x 30 m = 360 m ²
Hauteur de la ligne (sous réhausse toiture existante, à 25 m de hauteur)	22 m
Aucune modification de bâtiment, ni de voirie.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

53 rue Saint Denis - BP 9
28230 EPERNON

Parcelle cadastrale AM 24

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 1° 40' 57" E Lat. 48° 35' 52" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'établissement est installation classée soumise à autorisation.
 L'arrêté préfectoral d'autorisation de la société Grace SA a été délivré le 10 novembre 1994, après enquête publique.
 En 1998, le site a été séparé en 2 entités distinctes, devenues (à ce jour) / Sealed Air S.A.S. et Henkel France Operations. L'arrêté préfectoral d'autorisation de Sealed Air S.A.S. a été délivré le 3 février 2000.
 L'activité principale du site est l'extrusion ; le site exploite actuellement 18 lignes d'extrusion multicouches.
 L'étude d'impact du site existant a été transmise à l'inspection des installations classées le 24 janvier 2014.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en application de l'article R.111-3 pour le risque inondation, valant PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches sont : la forêt de Rambouillet (FR110079), point le plus proche à 8 km au nord du site; la vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents (FR2400552), point le plus proche à 6 km à l'ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de dangers portant sur les installations existantes a été communiquée à l'inspection des installations classées le 5 juin 2015. Le phénomène dangereux majeur potentiel pouvant présenter des effets en dehors du site est l'incendie des entrepôts de stockage. Une mise à jour de l'étude de dangers est jointe à ce dossier. L'exploitation de la future ligne n'augmentera pas le niveau de danger des installations du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les approvisionnements et expéditions du site Sealed Air génèrent un trafic de poids-lourds de l'ordre de 10 000 véhicules par an, essentiellement en provenance / en direction du nord-ouest via la D4, ou de l'est via la D176; l'accès au site dédié aux poids-lourds donne sur la route de Gallardon. L'impact du projet sur ce trafic PL sera proportionnel à la quantité de matière transformée, soit de l'ordre de 2%.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores générées par les installations existantes sont une préoccupation identifiée, en particulier au Nord-Est du site. La future ligne sera située à l'Est du site, à 48 m de la limite de propriété; et à 80 m de l'habitation la plus proche. Son exploitation n'aura pas d'incidence notable sur le niveau sonore en limite de propriété ni dans les zones à émergence réglementée (voir détail dans le descriptif joint à ce dossier).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Emissions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Extraction d'air pour le renouvellement de l'air ambiant de l'atelier de production.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet d'eaux usées vers la station d'épuration collective "Le Loreau", dans le cadre d'une Convention Spéciale de Déversement. L'augmentation du volume de rejets sera de l'ordre de 5%. L'utilisation de l'eau étant la même que sur les installations existantes, la qualité des rejets ne sera pas impactée.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au regard des quantités actuelles de déchets, l'exploitation de la future ligne n'engendrera pas de modification notable de la quantité de déchets non dangereux, et n'aura aucune incidence sur la quantité de déchets dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences de la nouvelle installation seront cumulées avec celles des installations déjà présentes, autorisées par l'arrêté préfectoral du 3 février 2000, complété notamment par l'arrêté préfectoral complémentaire du 14 juin 2018 portant actualisation des prescriptions.

Par rapport à l'année 2018 :

- la consommation d'eau de ville augmentera de 7 %, dans la limite du prélèvement maximal annuel autorisé par l'arrêté préfectoral (65 000 m³);
- les rejets d'eaux usées augmenteront de 5 %, dans la limite du débit journalier maximal autorisé par la convention spéciale de déversement; la qualité des rejets ne sera pas impactée.

L'incidence sur les rejets atmosphériques, la production de déchets non dangereux, le trafic automobile, la consommation électrique, sera non significative.

Il n'y aura aucune incidence sur les prélèvements d'eau de nappe, l'impact sur les sols, le bruit, la production de déchets dangereux, la consommation de gaz.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Intégration paysagère : aucune modification des bâtiments existants, aucune modification visible depuis l'extérieur du site.
- Risques technologiques : protection par dispositifs d'extinction automatique; le dimensionnement de la défense incendie existante n'est pas remis en cause.
- Bruit : choix et positionnement des équipements bruyants de façon à ne pas augmenter le niveau sonore en limite de propriété ou en zones à émergence réglementée.
- Déchets : projets en cours au sein du groupe en vue d'une optimisation des rendements de production, d'une meilleure recyclabilité des produits, et de l'intégration de matière recyclée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- La future ligne sera très similaire à la ligne la plus récente (L12, autorisée en 2008), actuellement exploitée de manière continue. Une étude d'impact a été transmise à l'inspection des installations classées le 24 janvier 2014; les incidences du nouveau projet, détaillées ci-dessus, seront de portée limitée vis à vis de cette évaluation.
- Une étude de dangers mise à jour a été transmise à l'inspection des installations classées le 5 juin 2015; vis à vis du phénomène dangereux majeur potentiel identifié (incendie de stockages), le nouveau projet n'aura aucune incidence.
- Par conséquent, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier de Porter à Connaissance de modification d'une installation classée - Descriptif (avril 2020)

Dossier de Porter à Connaissance de modification d'une installation classée - Résumé et mise à jour de l'étude de dangers (avril 2020)

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Epernon

le 30 avril 2020

Signature



SEALED AIR S.A.S
Capital 22 800 000€
SIRET 562 012 427 00059
53 rue Saint Denis - BP9
F- 28234 EPERNON CEDEX